

Le royaume de Bourgogne de 888 au début du XIIe siècle

Introduction

1) Un royaume mal connu en raison :

1.1 Des sources

- absence totale de sources narratives locales, ce qui laisse dans l'obscurité de nombreux points de son histoire événementielle.
- des sources diplomatiques très inégalement réparties : si nous connaissons bien l'espace lémanique et la vallée du Rhône, des régions entières – et en tout premier lieu la Provence orientale et les Alpes – constituent en revanche de véritables déserts documentaires jusqu'à la fin du Xe siècle.

1.2 De l'historiographie :

- aucun nationalisme ou régionalisme n'ayant jamais cherché à se réclamer de l'héritage, les historiens modernes ou contemporains ne s'y sont guère intéressés.
- Son histoire repose aujourd'hui encore sur les deux ouvrages que René Poupardin avait publiés au début du XXe siècle [Poupardin, 1901 ; Poupardin, 1907]. Ces dernières années, ces vieux travaux ont été renouvelés par les recherches des historiens de l'école de Turin [Sergi, 1989 et 1991 ; Castelnovo, 1998] et par une série d'études d'historiens français, en particulier accessibles dans trois colloques récents [Paravy, 2002 ; Guilleré et alii, 2008 ; Gaillard et alii, 2008] :
- Parmi ceux-ci, on retiendra d'abord et avant tout les travaux de Florian Mazel, qui ont, ces dernières années, profondément reconsidéré l'histoire de la Provence aux Xe et XIe siècles. La thèse de Demotz sur la Transjurane, qui vient d'être publiée, doit aussi être connue.

2) De la terminologie spatiale

2.1 Le terme de Bourgogne

- le terme de Bourgogne, qui qualifie usuellement notre objet d'étude, est une traduction française du latin *Burgundia*, qui désigne les terres historiquement dominées par le peuple des Burgondes, que le pouvoir romain avait installé en 443 sur les rives du lac Léman. Sous la domination des Burgondes, puis sous celle des rois mérovingiens qui s'y établirent à partir de 534, cette *Burgundia* a connu un grand développement, qui l'a amenée à s'étendre de la haute vallée de la Seine à celle de la Durance.
- Le souvenir de la *Burgundia*, et surtout celui d'un royaume indépendant, dont la mémoire permettait de justifier toutes les ambitions, a été beaucoup mis à contribution dans la période qui nous intéresse. Si le royaume que nous allons présenter a ainsi été usuellement qualifié de *regnum Burgundie* (« royaume de Bourgogne »), le pouvoir princier qui s'est implanté dans la région de Dijon, Langres et Auxerre, s'est lui aussi réclamé du souvenir des Burgondes, donnant ainsi naissance à un « duché de Bourgogne ». Enfin, dans le diocèse de Besançon, une dynastie comtale a donné naissance à un « comté de Bourgogne », ancêtre de

la moderne Franche-Comté. Dans le cours de cet exposé, nous nous intéresserons à la Bourgogne royale, autrement dit à un espace dont le centre était le lac Léman.

2.2 Le terme de Provence

- Dans les sources du haut Moyen Age, le terme de *Provincia* (Provence) désigne les terres de la Gaule méditerranéenne, situées à l'est du Rhône. Permettant de rappeler que ces terres ressortaient d'une « province » de l'empire romain, le terme situe cet espace dans la tradition antique, ce qui en fait, du moins au haut Moyen Age, un concept plus qu'un espace bien délimité. Selon les auteurs, selon surtout leur perception du moment, le terme de Provence put ainsi désigner des territoires variables, allant même parfois jusqu'à englober le Lyonnais.
- Ce n'est en fait qu'au XIe siècle que le terme de *Provincia* reçut progressivement une acception plus stable, puisqu'il fut réservé au seul espace dominé par une nouvelle dynastie comtale – celle des comtes et marquis de Provence –, donnant ainsi à la Provence ses traits modernes.

Pour conclure sur ce point : Tout ce vocabulaire spatial est donc à utiliser avec précaution, en n'oubliant pas qu'il a une très lourde charge idéologique : pour un auteur du haut Moyen Age, placer la cité de Vienne en Provence ou en Bourgogne revenait d'abord et avant tout à la situer dans une tradition historique, celle de l'empire romain ou celle du royaume des Burgondes ; et, bien évidemment, le terme qu'il choisissait d'utiliser dépendait du contexte politique dans lequel il écrivait.

3) Le plan

Par souci d'originalité, on organisera ce cours en 3 parties, qui sont autant de périodes au sein de l'histoire du royaume de Bourgogne :

- La première relève des origines, autrement dit de l'histoire des deux royaumes, rodolphe et bosonide, qui se mirent en place dans le contexte troublé qui suivit la déposition puis la mort de Charles III le Gros.
- La deuxième s'ouvre avec le tournant des années 930-940, au cours desquelles le royaume de Bourgogne prit sa forme définitive, pour s'achever dans les 1020 lorsque le pouvoir monarchique entra dans une langueur qui devait lui être fatale.
- La troisième correspond à l'intégration du royaume de Bourgogne dans l'empire salien, alors que la montée en puissance des pouvoirs locaux ne pouvait désormais plus être contenue par un pouvoir impérial trop lointain pour être effectivement présent.

I) Les deux royaumes bourguignons (888 - vers 930)

A l'origine du royaume de Bourgogne, se trouvent deux royaumes différents :

- le premier, dominé par la dynastie rodolphe, est classiquement désigné par l'historiographie allemande comme un royaume de « Haute-Bourgogne » ;

- le deuxième, constitué en faveur d'une dynastie bosonide, est fréquemment qualifié en France de « royaume de Provence » et en Allemagne de royaume de « Basse-Bourgogne ».

1) Le royaume rodolphein

Le royaume rodolphein est une construction très emblématique du processus d'enracinement régional qui caractérise les familles de la grande aristocratie carolingienne à la fin du IXe siècle. Dans ce cas, il est toutefois remarquable qu'il ne procède pas d'une véritable tentative aristocratique d'émancipation du pouvoir impérial, mais plutôt d'un enchaînement de circonstances qui amenèrent l'un des plus éminents et fidèles serviteurs de la dynastie carolingienne à fonder, *nolens volens*, un nouveau royaume.

1.1 Des Welfs aux Rodolpheins

- Entre les Alpes et le Jura, dans un espace qui correspond peu ou prou à l'actuelle Suisse, s'étendait au milieu du IXe siècle un duché dit de « Bourgogne transjurane », qui constituait la marche méridionale du royaume du roi carolingien Lothaire II (855-869). Ce duché de Transjurane s'organisait autour de la puissante et prestigieuse abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, qui constituait depuis les temps burgondes le foyer de la tradition monarchique bourguignonne. Il contrôlait ainsi la route du col du Grand-Saint-Bernard, y compris la vallée d'Aoste qui avait toujours relevé de l'espace bourguignon, et commandait donc le principal accès au royaume d'Italie.
- Dans les années 860, Hubert, détenteur du ducatus et abbé de Bosonide se révolta contre Lothaire II. Pour venir à bout de cette rébellion, Lothaire II n'eut d'autre ressource que de faire appel à un autre très grand seigneur : son cousin Conrad, issu de la parentèle des Welfs, qui était apparenté de près à la dynastie carolingienne. Conrad sut prendre sa chance : au milieu de la décennie 860, il vainquit et tua Hubert, obtenant à titre de récompense les honneurs du vaincu, autrement dit le duché de Transjurane et l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune [Demotz, 2008].
- Conrad demeura toute sa vie un fidèle serviteur des rois carolingiens qui succédèrent à Lothaire II et, après son décès, à la fin des années 870, les souverains carolingiens récompensèrent sa fidélité, en remettant à son fils, Rodolphe, les honneurs de son père. A l'exemple de son père, Rodolphe servit fidèlement le pouvoir carolingien : à l'heure des périls, lorsqu'en 879 Boson se tailla un royaume dans la vallée du Rhône, il maintint sa fidélité aux souverains légitimes, qui purent à partir de son duché de Bourgogne transjurane mener la contre-attaque et réduire la sédition bosonide.

1.2 Le couronnement de 888

- Les sources dont nous disposons semblent indiquer que Rodolphe conserva sa fidélité à Charles III, après même qu'il eut été déposé par son aristocratie à l'automne 887. Seule l'annonce de la mort de l'empereur, le 13 janvier 888, le contraignit à sortir de sa réserve : alors que de tout côté les grandes familles aristocratiques s'attachaient à prendre couronne, Rodolphe rassembla en hâte quelques fidèles à Saint-Maurice d'Agaune et s'y fit acclamer roi dans les derniers jours du mois de janvier.

- Bien que le couronnement ait eu lieu dans une abbaye très liée à la mémoire des anciens rois burgondes, Rodolphe ne semble toutefois pas avoir voulu relever leur couronne. Fort de ses liens de sang avec les rois carolingiens et de sa fidélité à la dynastie impériale, il semble avoir plutôt voulu se poser en concurrent d'Arnulf, dont la légitimité était entachée par sa naissance adultérine comme par sa rébellion contre Charles III. En ce sens, le couronnement rodolphe de 888 ne relevait visiblement pas d'une nouvelle tentative de rébellion, mais semble au contraire trouver sa source dans une volonté de restauration de la légitimité carolingienne, dont Rodolphe avait toujours été l'un des plus fidèles garants.
- Sitôt couronné, Rodolphe prit en effet la route du Nord et entra en Lotharingie [Sergi, 1989]. Il obtint quelques succès qui lui permirent de recevoir le sacre royal dans la cité lotharingienne de Toul, mais l'intervention énergique d'Arnulf le contraignit rapidement à prendre le chemin du retour. En situation difficile, il lui fallut négocier une paix de compromis, qui lui permit de conserver le titre royal dans son duché de Transjurane, élargi au diocèse de Besançon, en échange de sa soumission à Arnulf qu'il vint effectuer en personne à Ratisbonne à l'automne 888.

Le couronnement de janvier 888 se soldait donc par un demi-échec : si Rodolphe était devenu roi, son royaume était taillé à l'échelle d'une simple principauté et son avenir allait s'avérer bien difficile.

1.3 Les années de repli

- Pour Arnulf, le traité de Ratisbonne semble n'avoir été qu'un moyen de gagner du temps. Bien décidé à éliminer définitivement celui qui avait osé se poser en rival, il s'attacha tout d'abord à isoler Rodolphe en encourageant la formation, en 890, d'un nouveau royaume bosonide centré sur Vienne et la Bourgogne méridionale, qui exerça désormais une forte pression sur les marches méridionales du royaume de Rodolphe. Puis, en 894, profitant de l'expédition qu'il conduisit en Italie, il vint ravager la Bourgogne transjurane, sans toutefois parvenir à s'emparer de Rodolphe. En 895, il crut possible d'en finir définitivement : partageant le royaume de Rodolphe entre le bosonide Louis et son propre fils Zwentibold, il s'empara de la province de Besançon et dévasta une nouvelle fois la Bourgogne transjurane, mais ne put mettre sur la main sur Rodolphe qui, après le départ des troupes d'Arnulf, put rétablir son autorité.
- La mort en 899 d'Arnulf, suivie en 900 par celle de Zwentibold, délivra Rodolphe d'un trop puissant adversaire et le royaume de Germanie passa aux mains du jeune Louis l'Enfant († 911), qui n'était pas en mesure de poursuivre les coups de boutoir de son père. Avec l'élection en Germanie du duc Conrad de Franconie, suivie en 919 de celle du Saxon Henri Ier, les fondements du pouvoir royal germanique se déplacèrent vers le Nord : si Rodolphe conserva des relations très conflictuelles avec le monde germanique, celui-ci n'était désormais incarné que par le duc de Souabe, qui constituait un adversaire à la dimension du pouvoir rodolphe.
- Ayant ainsi réussi à stabiliser son pouvoir, Rodolphe Ier put, à sa mort en 912, transmettre sans difficulté son royaume à son fils Rodolphe II. Pour autant, le pouvoir qu'il lui laissa ne s'exerçait alors plus guère que sur la seule Transjurane, Rodolphe Ier n'ayant réussi à restaurer sa souveraineté sur le diocèse de Besançon qu'en concédant à Hugues le Noir, fils du duc de Bourgogne Richard le Justicier, une autorité de nature princière [Locatelli et alii, 1987 ; Demotz, 2008], ce qui

faisait ainsi passer la Bourgogne cisjurane sous l'autorité d'un prince qui relevait de la mouvance du royaume de Francie occidentale.

Bâti à l'aune d'un duché, le royaume rodolphien était donc d'une taille bien trop modeste pour permettre à ses souverains à nourrir de grandes ambitions ; du moins était-il parvenu à survivre, ce qui constituait déjà en soi un réel succès, au vu des difficiles circonstances de sa naissance.

2) le royaume bosonide

- Le royaume bosonide trouve son origine lointaine dans la rébellion de Boson, qui avait tenté en 879 de s'emparer de la couronne.
- En pratique, il ne se mit véritablement en place qu'à partir de 890, au profit de Louis, fils de Boson, qui avait réussi à acquérir la légitimité carolingienne qui avait cruellement manqué à son père.
- En ce sens, la formation de ce royaume témoigne de l'importance que conserva, même après 888, le principe dynastique qui réservait la royauté aux seuls Carolingiens.

2.1 Boson, l'usurpateur

- - Lorsqu'en 879, Louis le Bègue, roi carolingien de Francie occidentale, mourut en laissant deux enfants à la légitimité contestée, le très puissant comte Boson, issu de la parentèle des Bosonides, crut son heure arrivée. Réunissant à Mantaille, près de l'importante cité archiépiscopale de Vienne (actuel département de l'Isère), une assemblée d'évêques et de grands venus de Provence et de la vallée du Rhône, il se fit attribuer la couronne royale. Boson avait sans doute pensé pouvoir tirer parti des troubles dynastiques de son époque pour s'immiscer au sein du cercle des rois francs. Il disposait en effet de réels atouts : allié de toute part aux Carolingiens, il bénéficiait de surcroît du prestige attaché à son épouse Ermengarde, fille unique de l'empereur Louis II († 875).
- Les espoirs de Boson furent toutefois rapidement déçus : les quatre souverains carolingiens qui se partageaient alors l'empire des Francs n'étaient pas prêts à accepter qu'un de leurs vassaux, même allié de très près à la maison de Charlemagne, puisse prétendre à l'exercice de la royauté sacrée. La rébellion de Boson suscita une telle indignation que les souverains carolingiens parvinrent à oublier leurs haines pour faire front commun contre l'usurpateur. Toute affaire cessante, ils convergèrent vers la cité de Vienne pour y assiéger Boson : sous les murs de ville, ils se prêtèrent mutuellement serment de se léguer leurs héritages, afin que nul ne puisse remettre le droit des seuls Carolingiens à exercer le pouvoir royal [MacLean, 2001].
- Excommunié et condamné par toute la Chrétienté, Boson ne put parvenir à défendre sa cité de Vienne, qui fut prise et mise à sac en 882 : il semble toutefois être parvenu à conserver des partisans dans la région viennoise, où il mourut le 11 janvier 887, sans que les sources ne nous permettent de déterminer dans quelle mesure il avait pu conserver quelques parcelles de son autorité royale, ni de définir précisément l'espace dans lequel il avait pu un temps faire reconnaître son pouvoir [Bautier, 1973 ; Mazel, 2008c].

2.2 Louis, l'héritier légitime de la dynastie carolingienne

- Quelques mois après la mort et l'échec final de Boson, sa veuve Ermengarde prit la route de la Germanie, afin de retrouver à Kirchen, en Franconie, son cousin, Charles III le Gros. Elle emmenait avec elle le jeune fils qu'elle avait eu de son union avec Boson et auquel avait été donné le nom carolingien Louis, qui avait été porté par son grand-père maternel. Selon le récit du continuateur bavarois des Annales de Fulda, Charles III aurait reçu le jeune Louis « dans son hommage et comme son fils adoptif ».
- Bien que la signification précise de cette « presque adoption » (le texte latin parle de *quasi adoptivum filium*) n'est guère claire et a suscité des jugements controversés, les historiens sont aujourd'hui d'accord pour considérer que Charles le Gros, qui n'avait pour l'heure pas de fils légitime, avait effectivement souhaité faire de Louis un héritier potentiel, au cas où ses efforts pour faire légitimer son fils bâtard Bernard n'auraient pu aboutir [MacLean, 2003]. L'« adoption de Kirchen » semble ainsi constituer l'une des clefs majeures de la personnalité de Louis, qui, à la différence de son père, fut incontestablement perçu comme un Carolingien en puissance.
- Le meilleur témoignage en est le récit de la *Visio Karoli Crassi*, un texte rédigé dans l'entourage de l'archevêque de Reims après le décès de Charles le Gros, mais dont la datation précise est malheureusement difficile à déterminer (C. Carozzi estime quant à lui qu'il aurait été rédigé vers 900, sans toutefois avoir été en mesure de trancher). Il s'agit d'un récit attribué à Charles le Gros d'une vision que la Providence lui aurait envoyée, afin de lui annoncer que ses jours étaient comptés. Accédant au monde l'au-delà, Charles le Gros avait pu y rencontrer le vieil empereur Louis II qui lui avait demandé de remettre le fil de son pouvoir à son petit-fils Louis. Ce texte confirme que Louis fut reconnu comme un héritier légitime de l'empire carolingien jusque dans l'église de Reims, ce qui tend à montrer que « l'adoption de Kirchen » en faisait effectivement un prétendant à l'héritage des Carolingiens [Bautier, 1973].

2.3 Le couronnement royal de Louis

- S'il est vraisemblable que Ermengarde avait pu nourrir de grands projets pour son fils, elle dut toutefois, comme bien d'autres, reconnaître l'autorité d'Arnulf. Ermengarde parvint toutefois à profiter de la nouvelle situation : en 889, elle se rendit une nouvelle fois auprès d'Arnulf qui, soucieux d'en finir avec Rodolphe Ier, lui offrit pour son fils une couronne royale. En 890, Ermengarde pouvait ainsi réunir une assemblée d'évêques et de grands à Valence, qui, avec l'accord d'Arnulf, éleva à la royauté « Louis, petit-fils du défunt Louis [II], très glorieux empereur ».
- Louis se voyait ainsi reconnaître un petit royaume, qui réunissait la Provence, le Viennois et le Lyonnais, mais qu'il espérait étendre vers le nord au détriment de Rodolphe Ier, Arnulf s'attachant à l'intéresser à ses guerres contre le pouvoir rodolphein. La résistance de Rodolphe Ier en décida autrement et Louis dut reconnaître sa frontière septentrionale, donnant au passage en mariage sa sœur au premier des souverains rodolpheins. Lorsque, à la disparition de sa mère Ermengarde, en 896 ou 897, Louis commença son règne personnel, il ne possédait donc qu'un petit royaume, qui ne dépassait guère la vallée du Rhône.
- A en juger par ses premiers diplômes, donnés à Lyon, Vienne, Orange, Avignon et Arles, Louis disposait d'une petite cour, où apparaissent les grands métropolitains

et les principaux de ses comtes, qui se déplaçait dans toute la vallée du Rhône. Si l'autorité royale semble avoir été assez fortement reconnue dans tout le royaume, elle devait toutefois composer dans le nord avec les ducs guilhelmides d'Aquitaine, qui depuis les années 880 s'étaient implantés en Lyonnais : Louis semble toutefois avoir eu de bonnes relations avec le duc Guillaume le Pieux, à qui il avait donné en mariage la seconde de ses sœurs.

Au total, Louis pouvait ainsi disposer d'un prestige dynastique bien supérieur à celui des Rodolphiens. Son royaume qui, grâce à son accès à la mer et à son contrôle de la riche vallée du Rhône, lui offrait sans doute aussi une puissance supérieure à celle des rois de Bourgogne. Pour autant, son royaume était bien trop réduit pour satisfaire les ambitions de celui qui pouvait faire figure d'héritier légitime de la dynastie carolingienne : aussi ne tarda-t-il pas à porter ses regards au-delà des Alpes vers les horizons impériaux que pouvait lui offrir le royaume d'Italie.

3) le temps des aventures italiennes

- Dans l'histoire du royaume bosonide comme dans celui du royaume rodolphein, les premières décennies du Xe siècle furent dominées par les affaires italiennes, dans lesquelles les souverains bourguignons tentèrent de s'immiscer.

- Les expéditions qu'ils menèrent en Italie n'entrent pas directement dans le programme du concours, mais elles eurent des conséquences si fondamentales sur l'exercice de leurs pouvoirs qu'elles ne peuvent être ignorées.

3.1 Les échecs de Louis

- Après la mort de Charles le Gros, le royaume d'Italie, mais aussi la couronne impériale qui lui était de plus en plus liée, avait connu un destin très disputé. La mort en 898 du roi Lambert de Spolète, suivie de celle de l'empereur Arnulf en 899, laissèrent la voie libre à Bérenger de Frioul, suscitant l'opposition d'une partie de l'aristocratie italienne et en premier lieu des anciens fidèles de la maison de Spolète. Petit-fils de Louis II, le jeune Louis de Provence pouvait se prévaloir en ces terres d'une réelle légitimité, qui pouvait l'autoriser à nourrir l'espoir d'obtenir un destin digne de son rang.
- En 900, Louis décida de tenter sa chance : entrant en Italie, il y obtint de premiers succès, qui lui permirent de se faire couronner roi à Pavie. Prenant aussitôt la route de Rome, il y était couronné empereur au début de l'année 901 et, sans doute peu après, épousait une fille illégitime de l'empereur byzantin Léon VI, accroissant encore un peu sa légitimité impériale. L'aristocratie italienne en décida autrement : peu soucieux d'encourager l'établissement d'un pouvoir monarchique fort, les princes italiens l'abandonnèrent en grand nombre, faisant de nouveau appel à Bérenger de Frioul. Louis n'eut d'autre ressource que d'abandonner l'Italie dès le printemps 902 pour revenir dans son royaume. Louis n'avait toutefois pas renoncé et tenta, en 905, une nouvelle fois sa chance : après avoir remporté de premiers succès, il eut la malchance de tomber entre les mains de Bérenger, qui le fit aveugler avant de le renvoyer infirme dans son royaume.
- Désormais devenu Louis l'Aveugle – pour reprendre le surnom sous lequel il est connu depuis la fin du Xe siècle –, le fils de Boson passa le restant de sa vie confiné dans sa cité de Vienne. Déjà riche de ses prestigieuses ruines romaines et de nombreuses reliques de saints, disposant de puissants établissements

ecclésiastiques, au premier rang desquels figurait le chapitre de Saint-André-le-Bas, la cité de Vienne tira un grand profit de ce nouveau statut de capitale impériale, qui lui donna des airs de conservatoire carolingien [Ganivet, 2002].

- Ne pouvant toutefois plus parcourir son royaume, Louis confia l'essentiel des pouvoirs à son cousin Hugues d'Arles, qui, à en juger par les diplômes royaux, semble avoir exercé une quasi régence sur le royaume bosonide. Hugues d'Arles reçut surtout les fonctions de comte de Provence, où son pouvoir personnel était d'autant plus fort qu'il parvint à faire élire en 920 son neveu Manassès sur le très important siège archiepiscopal d'Arles. Le peu d'éléments que peut offrir la documentation régionale semble montrer que la basse vallée rhodanienne conserva sous la domination bosonide une réelle prospérité, ce qui la distinguait nettement de la Provence orientale, qui paraît en revanche être restée dans l'anémie qu'elle traversa durant tout le haut Moyen Age. Sans doute, l'implantation vers 900 au *Fraxinetum*, dans l'actuel golfe de Saint-Tropez, d'un établissement de pirates et de chasseurs d'esclaves venus d'Al-Andalus a-t-elle contribué à accentué les difficultés de cette région périphérique. Pour autant, les historiens ont beaucoup relativisé ces dernières années l'importance et les impacts des raids sarrasins [Poly, 1976], comme d'ailleurs ceux des Hongrois qui menèrent quelques expéditions en Bourgogne dans les années 920 [Mouillebouche, 2006].

3.2 L'échec de Rodolphe II

Si les premières années du règne de Rodolphe II avaient été consacrées à la lutte qu'il menait sur sa frontière septentrionale contre le duc Burchard II de Souabe, il reçut en 921 des perspectives autrement plus intéressantes, lorsque des princes italiens, une nouvelle fois en rébellion contre Bérenger de Frioul, vinrent lui proposer la couronne d'Italie. Après avoir fait la paix avec le duc de Souabe, dont il épousa la fille, Rodolphe II prit en 923 la route de l'Italie et, ayant défait les troupes de Bérenger, y fut couronné roi. Sa victoire semblait totale, puisque Bérenger fut assassiné en avril 924.

- Les difficultés survinrent toutefois rapidement : une nouvelle fois, l'aristocratie italienne qui, pour reprendre le mot de Liutprand de Crémone, se plaisait « à avoir toujours deux maîtres à la fois pour contenir l'un par la crainte de l'autre », lui chercha un concurrent. Dès 926, des aristocrates italiens en rébellion allaient ainsi solliciter Hugues d'Arles, qui accepta à son tour de tenter sa chance. Rodolphe II crut pouvoir faire face à la situation, en obtenant le soutien de son beau-père Burchard II de Souabe, mais celui-ci fut battu et tué en avril 926, peu après son arrivée en Italie. La cause était perdue : Rodolphe II n'insista pas et reprit le chemin de la Bourgogne.
- Ces événements de 926 eurent de lourdes conséquences pour le royaume rodolphein. Affaibli par son échec, Rodolphe II devait d'autre part faire face à la situation provoquée par le décès de son beau-père Burchard II, qui permit au roi Henri Ier d'intervenir dans la succession du duché de Souabe, pour y faire reconnaître son autorité. Pour la première fois depuis la mort d'Arnulf, la royauté germanique était de nouveau en mesure de peser sur le royaume de Bourgogne : Rodolphe II dut en tirer les conséquences et prit la route de Worms pour y faire allégeance à Henri Ier en novembre 926. Quarante ans après la soumission à Ratisbonne de Rodolphe Ier à Arnulf, les Rodolphein étaient de nouveau contraints à reconnaître la supériorité des rois de Germanie.

3.3 *Le succès d'Hugues d'Arles*

- Profitant des malheurs de Rodolphe II, Hugues d'Arles fut couronné roi d'Italie en juillet 926. A la différence de ses prédécesseurs, il parvint, non sans difficultés, à se maintenir sur ce trône pendant une vingtaine d'années. Son succès italien eut toutefois d'importantes conséquences sur le royaume bosonide qui, disposant déjà un roi aveugle, se trouvait désormais affublé d'un régent absent.
- Les circonstances jouaient contre la royauté bosonide, qui n'avait plus l'énergie suffisante pour faire face aux conséquences du décès, en 928, du roi Louis l'Aveugle. Le souverain défunt laissait bien deux fils, dont l'aîné portait le très prestigieux nom de Charles-Constantin, sans doute en raison de la double légitimité impériale que lui procuraient ses ascendances paternelle et maternelle, puisqu'il semble bien être né de l'union de Louis et de la fille de l'empereur byzantin Léon VI, et non d'une concubine comme l'ont longtemps pensé les historiens [Hlawitschka, 1976]. Pour autant, malgré son ascendance prestigieuse, Charles-Constantin ne paraît pas avoir été en mesure de postuler à la succession de son père, ce qui témoigne de l'affaiblissement que la monarchie bosonide avait connu durant les dernières années du règne de Louis l'Aveugle.
- Bien que les sources soient très lacunaires et parfois même contradictoires, il semble que la succession de Louis fut réglée en famille entre les différentes branches de la vaste parenté des Bosonides. Avec l'accord d'Hugues d'Arles, le roi Raoul de France, qui était, lui aussi, issu de la parentèle bosonide, reçut la couronne de Louis l'Aveugle, peut-être pour la protéger des éventuelles ambitions des rois rodolphiens. En pratique, le royaume se trouvait divisé entre les différentes branches des Bosonides : Hugues d'Arles conservait sa lointaine domination sur la Provence, dont il délégua en pratique le gouvernement à ses proches parents, le Viennois revenait avec le titre comtal à Charles-Constantin, tandis que le Lyonnais passait aux mains d'Hugues le Noir, désormais à la tête d'une très vaste principauté, qui s'étendait de part et d'autre des frontières de trois royaumes. Aux mains d'un souverain trop lointain, le royaume de Louis le Pieux se trouvait désormais morcelé en une série de principautés, qui demeuraient toutefois aux mains de princes apparentés de près à l'ancienne famille royale.

II) Un nouveau royaume de Bourgogne (années 930-années 1020)

Dans l'histoire du royaume de Bourgogne, les années 928-942 correspondent à un tournant majeur, qui fut marqué :

- par le passage du royaume bosonide sous la souveraineté rodophienne,
- par l'intégration des rois de Bourgogne dans la sphère d'influence ottonienne.

Ces transformations structurelles, qui donnaient naissance à un nouveau royaume de Bourgogne, seront traitées dans une première partie. Nous présenterons ensuite les grands traits de l'organisation des pouvoirs dans le royaume bourguignon au Xe siècle, avant d'étudier la crise de l'institution royale qui caractérise le règne de Rodolphe III (993-1032).

1) Le tournant des années 930

Dans l'histoire politique du royaume de Bourgogne, les années 930 constituèrent un tournant, en raison principalement de l'évolution extérieure. Tandis que dans le royaume d'Italie, où Hugues d'Arles parvenait à installer durablement son pouvoir, la période fut dominée par l'affirmation de la dynastie ottonienne, après que Henri Ier put transmettre en 936 son pouvoir royal à son fils Otton Ier. Cela eut une double conséquence pour les Rodolphiens : ils furent, d'une part, contraints à entrer sous la tutelle ottonienne, tout en parvenant, d'autre part, à profiter de ces événements pour récupérer à leur profit la couronne des souverains bosonides.

1.1 La mise en place de la tutelle ottonienne

- Au début du mois de juillet 937, Rodolphe II mourut en laissant son trône à son fils Conrad, encore trop jeune pour pouvoir assumer la royauté. Ayant désormais installé son pouvoir dans le royaume d'Italie, Hugues d'Arles tenta de profiter de l'occasion pour envahir le royaume rodolphiens : il s'empara de la veuve du roi défunt qu'il épousa le 12 décembre 937, donnant aussi en mariage à son fils Lothaire la sœur du jeune Conrad, Adélaïde. De son côté, le roi Otton Ier se préparait à intervenir : le 21 septembre 937, jour de la saint Maurice, il fonda à Magdebourg un monastère dédié à saint Maurice, saint de référence de la monarchie bourguignonne, où il déposait solennellement quelques reliques des martyrs de la légion thébaine que Rodolphe II avait jadis offertes à Henri Ier. La charte de fondation précisait que les moines devaient prier pour l'âme d'Otton et de ses parents, mais aussi pour celle de Rodolphe II, qui se trouvait ainsi associé aux Ottoniens dans la commémoration familiale organisée à Magdebourg. S'étant ainsi posé en protecteur des Rodolphiens et du saint traditionnel de la monarchie bourguignonne, Otton Ier entra dans le royaume de Bourgogne, contraignant Hugues d'Arles à se replier dans son royaume d'Italie, avant de rentrer en Germanie en ramenant le jeune Conrad dans ses fourgons [Ripart, 2002].
- En mettant la main sur le jeune Conrad, qui semble avoir passé les cinq années suivantes à la cour ottonienne, le roi Otton Ier faisait entrer la dynastie rodolphiens dans la tutelle germanique, ce qui constitue un événement majeur dans l'histoire de la royauté bourguignonne. Même après son retour, fin 942 ou début 943, dans son royaume, Conrad dut conserver ses liens d'allégeance à la monarchie, allant régulièrement participer aux plaids royaux en Germanie.
- La monarchie ottonienne s'employa désormais à renforcer le protectorat qui l'unissait aux Rodolphiens, en les faisant entrer dans le vaste réseau de parenté que les Ottoniens mettaient alors en place à travers l'Occident. En 951, Otton Ier épousa Adélaïde, fille de Rodolphe II, avant de donner, entre 963 et 966, sa nièce Mathilde au roi Conrad. D'autres mariages avaient complété ce réseau d'alliance : Louis, oncle de Conrad, aurait ainsi épousé la belle-sœur d'Otton Ier, tandis que Conrad donnait sa fille Gisèle à Henri le Querelleur, frère cadet d'Otton II [Ripart, 2008b]. Par ces alliances répétées, les souverains rodolphiens entraient ainsi dans le réseau de parenté que les Ottoniens avaient déployé pour intégrer les dynasties concurrentes dans leur propre famille. Dans le même temps, le pouvoir ottonien s'employa à développer une active « politique des reliques », faisant venir à Magdebourg de nombreuses reliques de saint Maurice et de la légion thébaine et affirmant ainsi sa protection sur les cultes régaliens bourguignons [Ripart, 2002].

1.2 La fusion des royaumes bosonide et rodolphien

- S'appuyant sur un passage obscur de Liutprand de Crémone, les historiens ont longtemps pensé que le royaume bosonide avait été annexé par les Rodolphiens dès 933. Bien que cette date se trouve encore dans de nombreux ouvrages, elle a fait l'objet de remises récentes remises en cause avec des arguments suffisants pour devoir être abandonnée [Brühl, 1990]. S'il est très difficile de déterminer les circonstances précises qui ont permis aux Rodolphiens de faire l'acquisition des terres des anciens rois bosonides, l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'elle est la conséquence de l'accord conclu entre Otton Ier et le roi de France, Louis IV d'Outremer, lors de leur rencontre à Visé, près de Liège, en 942.
- Nous savons que lors de ce traité, Louis IV avait renoncé aux droits sur la Lorraine, que le roi Henri Ier avait enlevée au royaume de France en 925. Vraisemblablement aussi, Louis IV avait-il aussi obtenu d'Otton Ier qu'il libérât Conrad, afin que le royaume rodolphien puisse retrouver son autonomie, acceptant en échange de lui céder la souveraineté royale, de fait bien platonique, qu'il avait acquise sur le royaume bosonide. Bien que cela demeure une hypothèse, les faits vont en tout cas dans ce sens : au lendemain de l'entrevue de Visé, Conrad quittait la cour ottonienne pour regagner son royaume, avant de faire sa royale entrée dans les semaines suivantes à Vienne. Une chose est en tout cas bien claire : les Rodolphiens n'ont pas acquis le royaume bosonide par conquête, mais au terme d'une combinaison diplomatique, dans laquelle ils ne jouaient que le rôle d'un instrument, ce qui témoigne aussi de leur entrée en dépendance.

1.3 Le nouvel espace royal

- L'acquisition rodolphienne des anciennes terres des rois bosonides donna naissance à un nouvel espace régalien, qui constitue le royaume de Bourgogne, au sens classique du terme. Bien que la fusion des deux monarchies fût une indéniable réalité, les souverains rodolphiens n'utilisant par exemple qu'une seule et même chancellerie pour leurs deux royaumes, chacun des deux espaces régaliens conserva une certaine spécificité, ce qui donna au royaume de Bourgogne une double organisation spatiale.
- Dans les terres du premier royaume, qui constituent ce que les historiens allemands appellent la Haute-Bourgogne, le pouvoir rodolphien était centré sur le duché de Transjurane. C'est en son cœur, à Saint-Maurice d'Agaune, dont les Rodolphiens se transmettaient l'abbatiate, que les souverains avaient établi leur capitale. Toute proportion gardée, l'abbaye de Saint-Maurice jouait pour les Rodolphiens le rôle d'un petit Aix-la-Chapelle, non seulement parce qu'ils y avaient installé leur résidence principale, mais aussi parce qu'ils recrutaient parmi ses chanoines le personnel de leur chapelle et de la chancellerie royale. Dans le reste de la Transjurane, les Rodolphiens disposaient d'un important réseau de fiefs royaux qu'ils parcouraient régulièrement, séjournant alors dans les *villae* royales qu'ils possédaient dans la campagne transjurane. Ils étaient en revanche relativement peu présents dans les cités épiscopales, sauf peut-être à Lausanne, où ils étaient par ailleurs traditionnellement sacrés au début de leur règne.
- Au nord de la Transjurane, Bâle et la région de l'Argovie constituaient une marche frontière avec le duché de Souabe et la Germanie. Les Rodolphiens, qui y menèrent de nombreuses expéditions dans le premier tiers du Xe siècle, obtinrent

quelques succès, parvenant à établir une fragile domination sur la cité de Bâle [Demotz, 2008]. En revanche, leur autorité sur le diocèse de Besançon demeura toujours très faible. Les Rodolphiens n'en étaient certes pas totalement absents, non seulement par l'intermédiaire de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, qui y disposait d'importantes possessions, mais aussi parce qu'ils en étaient suffisamment proches pour pouvoir y intervenir lorsqu'un conflit interne leur donnait l'occasion de se poser en arbitres. Pour autant, leur influence était très faible, car tous les pouvoirs publics étaient médiatisés par une dynastie princière, celle des comtes de Mâcon, qui avait acquis durant le second quart du Xe siècle, dans des conditions bien obscures, les honneurs que Hugues le Noir y avait possédés.

- Dans le royaume bosonide, le pouvoir rodolphen installa d'abord et avant tout son pouvoir en Viennois, où il récupéra les honneurs de Charles-Constantin, après sa disparition dans les années 960. Il pouvait aussi compter sur des fiefs royaux dans les préalpes, en particulier dans la combe de Savoie et la cluse de Chambéry, où le roi disposait d'une importante *villae* royale à Aix, sur les bords du lac du Bourget. Plus au nord, la royauté rodolphen parvint à renforcer son autorité sur le Lyonnais, après la disparition en 952 d'Hugues le Noir qui y avait exercé une domination princière. En 979, le roi Conrad fit élire son demi-frère Burchard Ier sur le siège archiepiscopal de Lyon, permettant ainsi aux Rodolphiens de s'assurer d'une emprise, limitée mais néanmoins bien réelle, sur cet archidiocèse [Ganivet, 2008].
- La Provence proprement dite resta aux mains d'Hugues d'Arles et de ses parents, même si le roi Conrad y conserva une autorité lointaine. Elle acquit ainsi un particularisme de plus en plus prononcé au sein du royaume de Bourgogne, dont témoignent les formules provençales de datation qui définissaient usuellement le souverain rodolphen comme le « roi des Alamans et des Provençaux », opposant d'autant plus la Provence à l'espace bourguignon qu'elles le situaient ainsi dans la tradition alémanique, c'est-à-dire germanique. De fait, tout au long de son règne en Italie, Hugues d'Arles y garda la haute main et vint d'ailleurs s'y réfugier en 947, lorsqu'une révolte générale de l'aristocratie italienne le contraignit, quelques mois avant sa mort, à prendre le chemin de l'exil. Il y installa ses proches, en premier lieu son neveu Manassès qui occupa le très important siège archiepiscopal d'Arles de 920 à sa mort en 961. Il confia aussi le gouvernement de la région à un certain Boson, certainement issu de sa proche parenté, auquel il avait donné en mariage sa nièce : ce Boson, qui assurait en Provence la continuité de la domination bosonide fut la souche de la future dynastie des comtes de Provence [Mazel, 2003 et 2008c].

2) L'organisation des pouvoirs

Du point de vue de son organisation politique, le royaume de Bourgogne se distingue par la modestie de ses pouvoirs laïcs, dont le développement fut entravé par la puissance royale. Il se caractérise aussi par l'importance des pouvoirs épiscopaux, qui connurent au Xe siècle un grand développement, grâce aux nombreuses concessions de droits publics qu'ils reçurent des souverains. Enfin, il disposait d'établissements ecclésiastiques souvent confiés à des chapitres canoniaux, avant du moins l'essor du monachisme bénédictin qui caractérise la deuxième moitié du Xe siècle.

2.1 Le souverain et ses fidèles

- Malgré le caractère aléatoire et artificiel de la construction de leur royaume, les souverains rodolphiens s'attachèrent à le doter d'une identité ethnique, en le situant dans la continuité de l'ancienne royauté burgonde. De plus en plus fréquemment, et malgré la persistance de quelques flottements dans la terminologie, le royaume rodolphe fut défini, dans les actes comme dans les sources narratives, comme un *regnum Burgundie*, autrement dit comme un royaume « de Bourgogne ». A partir de la fin du Xe siècle, la chancellerie de l'abbaye royale de Saint-Maurice commença à donner au roi le titre de « roi des Burgondes », qui finit même par s'imposer durant les dernières années du règne de Rodolphe III dans les diplômes écrits par le chancelier royal. L'assimilation des Rodolphiens aux anciens *reges Burgundionum* fut poussée à tel point que les chancelleries locales, jouant sur la proximité des noms de *Conradus* et de *Guondrandus*, donnaient usuellement au roi Conrad le nom burgonde qu'avait porté, au VIe siècle, Gontran, le roi mérovingien de Bourgogne. Cette construction dynastique, qui donnait au pouvoir rodolphe une évidente légitimité historique, était toutefois entravée par la mainmise de plus en plus prononcée que les souverains ottoniens avaient acquise sur le culte de saint Maurice, auquel la tradition régaliennne bourguignonne était très étroitement liée.
- Souverains d'un royaume bien modeste, les rois rodolphiens n'avaient autour d'eux qu'une toute petite cour, dans laquelle ne figuraient ni chambrier, ni connétable, ni sénéchal, le seul officier supérieur présent dans l'entourage royal étant le comte du palais, qui assumait auprès du souverain des fonctions judiciaires dont la nature précise est bien difficile à déterminer. Pour administrer ses domaines de Transjurane et de Viennois, le roi disposait de nombreux agents de petite envergure, qui portaient les titres de *missi*, *iudices* ou de *ministeriales*. En Transjurane, ils étaient encadrés par des comtes au profil très modeste et aux pouvoirs territorialement très restreints, dont les honneurs étaient redistribués à chaque génération, ce qui empêcha la formation de toute dynastie comtale. Dans le reste de leur territoire – exceptions faites du diocèse de Besançon et de la Provence, où l'autorité royale était médiatisée par deux des pouvoirs princiers -, les Rodolphiens semblent s'être employés à supprimer les charges comtales ou vicomtales, en particulier dans les terres du royaume bosonide, où les nombreux comtes et vicomtes qui apparaissaient dans les diplômes de Louis l'Aveugle disparurent dans les décennies suivantes.
- Cette absence, très atypique, de dynasties comtales ou vicomtales dans un espace assez étendu, ne constitue que l'un des aspects de la modestie des pouvoirs aristocratiques bourguignons. La terminologie nobiliaire des actes du Xe siècle en témoigne : alors que les prédicats de *nobilis vir*, d'*illustrer* ou même de *dominus* restèrent remarquablement rares, la documentation bourguignonne fit un grand usage des termes mettant en exergue la fidélité ou le rapport à la cour royale, comme en témoignent les *homines fideles* ou *vassi dominici*, parfois désignés sous le terme générique de *principes regni*, qui apparaissent en grand nombre dans la documentation [Sergi, 1991]. L'impression générale est bien celle d'une petite aristocratie locale, conservant un rapport d'autant plus direct avec le roi, que la taille du royaume permettait au souverain d'y tenir un peu partout les plaids royaux, qui apparaissent en grand nombre dans la documentation.

2.2 Le rôle fondamental des pouvoirs épiscopaux

- Comme dans la quasi-totalité des royaumes post-carolingiens, le principal pouvoir aristocratique se trouvait en fait dans les sièges épiscopaux. Particulièrement importants étaient les trois archevêchés rhodaniens d'Arles, de Vienne et de Lyon, dont la puissance, ancrée sur leurs statuts de capitales antiques, leur avait permis de jouer depuis l'Antiquité tardive un rôle privilégié dans l'encadrement des populations locales. A un moindre niveau, d'autres sièges épiscopaux disposaient aussi d'une puissance remarquable, à l'exemple de l'archevêque de Besançon, mais aussi, un ton encore en-dessous, des évêques de Lausanne, de Grenoble ou de Bâle. Même les sièges de moindre importance, comme Gap, Viviers ou Belley, disposaient localement de ressources et de pouvoirs qui leur permettaient, en l'absence le plus souvent de toute concurrence laïque, d'exercer une hégémonie incontestée sur leur diocèse.
- Partout, bien qu'avec des intensités différentes, les fondements du pouvoir archiépiscopal étaient semblables : la possession d'un important domaine foncier, l'exercice de droits publics et la possession d'un important capital de reliques sans cesse enrichi depuis l'Antiquité tardive. Tout au long du Xe siècle, ils connurent toutefois un essor remarquable, grâce aux très importantes concessions de terres, d'établissements monastiques et canoniaux mais aussi et surtout de droits fiscaux que leur concéda le pouvoir rodolphein. Selon un processus très proche de celui que l'on trouve en Germanie, la monarchie leur délégua l'essentiel des pouvoirs publics, allant même jusqu'à concéder, à la fin du Xe ou au début du XIe siècle, les droits du *comitatus* aux archevêques de Vienne et de Tarentaise et aux évêques de Lausanne et de Sion.
- Le pouvoir rodolphein s'appuyait d'autant plus sur ses évêques qu'il était en mesure d'imposer ses candidats sur les sièges épiscopaux lors des élections. Les souverains rodolphiens purent ainsi faire élire sur les sièges archiépiscopaux de Lyon et de Vienne des membres de la famille royale, parvenant vraisemblablement aussi à imposer, dans la seconde moitié du Xe siècle, leur candidat sur celui d'Arles [Mazel, 2007]. Si certains sièges, comme celui de Besançon, échappaient vraisemblablement à leur contrôle, les rois de Bourgogne semblent être parvenus à conserver la haute main sur la plupart des évêchés bourguignons, comme c'était par exemple le cas à Grenoble, dont le titulaire ne pouvait être consacré qu'après avoir obtenu le consensus royal.

2.3 Le réseau monastique et canonial

- Si les diocèses de Besançon et de Lyon disposaient d'un puissant réseau de vieilles abbayes fortes de leur autonomie, la plupart d'entre elles se trouvaient placées sous la tutelle du roi ou de ses évêques. Dans l'espace transjuran, où les Rodolphiens régnaient sans partage, il n'y avaient guère d'abbayes qui ne se trouvassent dans le patrimoine royal, puisque le souverain et la famille royale possédaient directement celles de Saint-Maurice d'Agaune, Romainmôtiers, Payerne, Talloires, Saint-Pierre-du-Mont-Joux et, sans doute aussi, de Saint-Victor de Genève. Ces établissements étaient dans leur quasi-totalité peuplés par des chanoines, ce qui permettait au roi de disposer directement de leur abbatiat. Dans la plupart des cas, cette situation était ancienne, à l'exemple de Saint-Maurice d'Agaune où les chanoines avaient remplacé les moines dès le règne de Louis le Pieux, mais parfois

aussi les premiers Rodolphiens furent à l'origine de l'installation d'un chapitre, comme ce fut par exemple le cas dans la vieille abbaye vaudoise de Romainmôtier.

- Toutefois, à partir du règne de Conrad, la Bourgogne, comme le reste de l'Occident médiéval, participa au grand mouvement de fondation ou de restauration d'établissements bénédictins. Les Rodolphiens y participèrent souvent directement, comme ce fut le cas pour l'importante abbaye de Saint-André-le-Bas, où les souverains bosonides avaient installé à leur profit un chapitre canonial : abandonnant la charge abbatiale de ses prédécesseurs, le roi Conrad y restaura la vie monastique dans les années 980. Les souverains rodolphiens appuyèrent aussi les Clunisiens qui, à partir de la seconde moitié du Xe siècle, réformèrent de nombreux établissements, aussi bien d'ailleurs en Provence [Magnani, 1999] que dans les terres bourguignonnes, où Romainmôtiers, Saint-Victor de Genève et Vizille entrèrent dans l'*ecclesia cluniacensis*. Souvent appuyé par les évêques, ce mouvement de réforme permit au royaume de Bourgogne de disposer autour de l'an mil d'un nouveau réseau monastique, qui offrait de nouveaux points d'appui à l'église rodolphienne. Pour autant, s'ils pouvaient désormais disposer du soutien d'une église plus forte, les souverains rodolphiens n'en avaient pas moins perdu le contrôle étroit qu'ils avaient exercé, encore au milieu du Xe siècle, sur une grande partie des établissements ecclésiastiques de leur royaume.

3) La crise de la monarchie bourguignonne (fin Xe-début XIe siècle)

La deuxième moitié du Xe siècle est marquée par un lent et progressif affaiblissement du pouvoir rodolphien, qui perdit définitivement le contrôle de ses espaces périphériques, où se cristallisèrent les principautés comtales de Provence et de Bourgogne. L'affaiblissement se transforma en crise sous le règne de Rodolphe III (993-1032), lorsque la cour impériale accrut son autorité sur l'église de Bourgogne, finissant par contraindre le roi rodolphien à promettre de laisser sa succession à l'empereur Henri II. Ayant perdu le contrôle de ses évêques, la monarchie rodolphienne ne fut dès lors plus en capacité de s'opposer à la mise en place d'une nouvelle marqueterie de principautés et de seigneuries locales.

3.1 L'affirmation des principautés périphériques

- Sous le règne de Conrad, l'autonomie de la Provence ne cessa d'aller croissant, pour l'essentiel au profit de l'archevêque d'Arles, mais aussi des descendants du comte Boson, qui parvinrent à donner naissance à une nouvelle dynastie princière [Mazel, 2003 et 2008a]. Dans ce long processus, la prise par le comte Guilhem II du *Fraxinetum* en 972 constitua une étape importante. Elle permit au comte d'acquérir à titre de butin de très vastes domaines en Provence orientale, qu'il redistribua entre ses fidèles. Elle lui offrit aussi un grand prestige que Guilhem II utilisa en prenant, pour la première fois en 979, le titre de « marquis », sans visiblement avoir jamais obtenu l'accord du roi. Bien qu'il leur fallût composer avec les pouvoirs ecclésiastiques, mais aussi avec les parentèles aristocratiques qui s'affirmaient un peu partout autour des cathédrales, les comtes et marquis de Provence exercèrent désormais une suprématie, fragile mais néanmoins bien réelle, dans l'ensemble de ce qui devint le comté de Provence.
- Surtout, la cristallisation de cet espace princier amena la Provence à prendre une autonomie de plus en plus forte par rapport au pouvoir royal. Dans le troisième quart du Xe siècle, la royauté y perdit l'essentiel de ses moyens d'action : les

élections au très puissant siège archiépiscopal d'Arles passèrent ainsi sous le contrôle des comtes de Provence, tandis que, passées les années 970, il n'existe plus aucune attestation d'un domaine ou d'un droit rodolphein dans l'espace provençal. Bien que les actes provençaux restèrent datés du règne des rois de Bourgogne jusqu'à la fin du règne de Rodolphe III, le pouvoir royal y avait ainsi perdu, dès le dernier quart du Xe siècle, tout moyen d'intervention, la dernière mention de la présence physique d'un roi de Bourgogne en Provence datant de 967.

- L'évolution de la situation dans le comté de Bourgogne ne fut guère plus favorable à la monarchie rodolphein. Dans les années 980, l'héritage des comtes de Mâcon passait entre les mains d'Otte-Guillaume, sans doute grâce à l'intervention de son beau-père, le duc robertien de Bourgogne, Henri le Grand. Descendant en ligne masculine de Bérenger II, le dernier des rois indépendants d'Italie, Otte-Guillaume était un personnage de grand prestige, qui parvint à donner une nouvelle cohérence aux honneurs dispersés qu'il avait hérités des comtes de Mâcon. Sous son autorité, le pouvoir comtal put se transformer en une véritable principauté, scellant ainsi la véritable naissance du comté de Bourgogne.
- Dès les débuts du règne de Rodolphe III (993-1032), le comte Otte-Guillaume entra en conflit direct avec le roi de Bourgogne : s'alliant vraisemblablement avec une partie au moins de l'aristocratie transjurane, il infligea au Rodolphein une cuisante défaite en 995. Si, dans les années suivantes, Otte-Guillaume tourna ses ambitions vers le royaume de France, où il disputa, entre 1002 et 1004, le duché de Bourgogne au roi Robert le Pieux, la puissance qu'il avait établie aux portes de la Transjurane pesait désormais lourdement sur la monarchie rodolphein.

3.2 *Le poids croissant de la tutelle impériale*

- Affaiblis par la constitution des principautés comtales de Provence et de Bourgogne, les Rodolphiens durent d'autre part faire face à la montée en puissance de l'empire ottonien. La mort en 983 d'Otton II, suivie de celle de sa veuve, Théophano, en 991, permirent à la vieille impératrice Adélaïde d'accéder enfin au pouvoir, au nom du jeune Otton III. Veuve de Lothaire, fils d'Hugues d'Arles, puis d'Otton Ier, Adélaïde était la sœur du roi Conrad de Bourgogne (937-993) et la tante de son successeur, Rodolphe III. Sous la direction de cette impératrice rodolphein, la cour impériale manifesta un intérêt renouvelé pour les affaires de Bourgogne, dans lesquelles Adélaïde, puis son petit-fils Otton III, intervinrent désormais directement [Corbet et *alii*, 2002].
- Ayant acquis le patronage de plusieurs monastères bourguignons, comme Payerne dans le pays de Vaud ou Lure dans le comté de Bourgogne, les souverains germaniques se posèrent désormais en protecteurs de l'église bourguignonne. Ainsi, en 997, l'empereur Otton III intervint en faveur de l'évêque de Lausanne, contraignant le roi Rodolphe III à restituer une terre qu'il avait enlevée à l'église lausannoise. En 999, l'impératrice Adélaïde fit un très important voyage dans le royaume de Bourgogne, au cours duquel elle traversa la Transjurane : se comportant en souveraine, elle arbitra les différends qui opposaient le roi à son aristocratie, s'occupant tout particulièrement de régler les problèmes de l'église bourguignonne.

- Le renforcement de la tutelle germanique, et en particulier sa prétention à se poser en protecteur de l'église bourguignonne, eurent de très importants effets sur les évêques bourguignons, qui firent l'économie de l'autorité royale en se plaçant directement sous la souveraineté impériale. Les conciles bourguignons, qui avaient jusque là rassemblé autour du souverain les évêques du royaume rodolphein, disparurent à la fin du Xe siècle. L'église bourguignonne avait perdu sa raison d'être et, en 1007, les archevêques et évêques de Lyon, Tarentaise, Genève et Lausanne prirent pour la première fois la route de Germanie pour assister, au côté d'Henri II, au concile de Francfort. L'église bourguignonne se dissolvait en s'intégrant dans l'église impériale.
- Dans les années 1010, le pouvoir impérial accrut encore sa domination. En 1016, signe des temps, l'empereur Henri II intervenait directement pour tenter, sans d'ailleurs grand succès, de réduire la superbe du comte Otte-Guillaume qui commençait à inquiéter la cour impériale [Ripart, 2005]. Selon le récit de Thietmar de Mersebourg, l'empereur en profita pour contraindre Rodolphe III à venir lui prêter hommage à Strasbourg, obtenant de surcroît que le roi de Bourgogne, privé de fils légitime, renouvelle sa promesse de lui laisser à sa mort son héritage. Le souverain rodolphein tenta bien de secouer le joug ottonien, en recherchant le soutien d'Otte-Guillaume, mais il fut contraint de s'incliner : en 1018, Rodolphe III dut se soumettre devant la cour impériale, remettant à l'empereur Henri II jusqu'à sa couronne et son sceptre. La royauté rodolphein se trouvait désormais vidée de sa substance.

3.3 La perte du Viennois et le repli sur le Transjurane

- Dans les années 1000 à 1020, la crise du pouvoir rodolphein prit une nouvelle ampleur, le pouvoir royal perdant l'essentiel de l'autorité qu'il avait pu acquérir en Viennois. Dans les premières années du XIe siècle, le roi Rodolphe III y multiplia les aliénations de droits fiscaux, au profit des établissements ecclésiastiques, mais aussi de l'aristocratie laïque. Dans des espaces comme la combe de Savoie, où le pouvoir royal était encore très présent en l'an mil, les fiscaux royaux passèrent, en quelques années, dans les mains de l'aristocratie. Après 1020, Rodolphe III semble ne plus être venu dans les terres de l'ancien royaume bosonide. Après la Provence et le comté de Bourgogne, la monarchie rodolphein avait perdu ses capacités d'intervention dans la vallée du Rhône, se repliant désormais sur la seule Transjurane.
- L'effondrement de la monarchie profita d'abord et avant tout aux sièges épiscopaux, qui avaient récupéré à leur profit l'essentiel des pouvoirs et de la richesse des rois. Désormais, toutefois, les sièges épiscopaux n'étaient plus contrôlés par le roi, ce qui put amener certains d'entre eux à passer sous la coupe d'une famille de l'aristocratie locale. Cela fut par exemple le cas à Grenoble, où la parentèle des Guigonides s'empara dans les premières années du XIe siècle du siège épiscopal et se le transmit sur deux générations, permettant ainsi la naissance d'un nouveau pouvoir princier, dont devaient être issus au XIIe siècle les « dauphins de Vienne ». Le contrôle des cathédrales devenait ainsi un enjeu majeur qui donna lieu à de très violents conflits : en 1018, l'évêque de Lausanne fut ainsi assassiné, peut-être à l'instigation du roi Rodolphe III qui désirait au moins conserver son contrôle sur ce siège [Morero, 2000], tandis que la mort en 1030 ou 1031 de l'archevêque Burchard II de Lyon, demi-frère de Rodolphe III, ouvrait un long conflit armé entre les familles de l'aristocratie locale qui ambitionnaient sa

succession. Principaux héritiers des pouvoirs royaux, les sièges épiscopaux jouaient un rôle de plus en plus essentiel dans l'encadrement politique de la région. Très emblématique est de ce point de vue l'essor du pouvoir archiepiscopal de Vienne qui, désormais émancipé de la tutelle royale, put se tailler une petite principauté régionale, l'archevêque profitant des assemblées de Paix pour contraindre l'aristocratie à lui prêter serment, bien au-delà d'ailleurs de son archidiocèse.

- A côté de ces pouvoirs ecclésiastiques, et souvent aussi en étroite symbiose avec eux, de nouveaux pouvoirs laïcs installaient sur le terrain les fondements d'une domination locale. En Lyonnais, un lignage prit, à partir des années 980, le titre comtal, établissant en quelques années un pouvoir concurrent de celui l'archevêque de Lyon [Ganivet, 2008]. Plus près de la Transjurane, le même phénomène s'observe avec un certain décalage, une dynastie comtale se mettant en place autour de l'an mil dans le diocèse de Genève [Demotz, 2008]. Le plus puissant de ces nouveaux pouvoirs fut toutefois celui que mit en place dans les premières décennies du XIe siècle, un certain comte Humbert, qui sut profiter de ses liens avec la cour rodolpheine pour se tailler une principauté rassemblant deux blocs hétérogènes : le premier autour du diocèse de Belley et de la combe de Savoie, le second dans la vallée d'Aoste et les alentours de la route du Grand-Saint-Bernard. Il posait ainsi les premiers fondements de ce qui devait prendre, à la fin du XIIe siècle, le nom de comté de Savoie.

III) Le royaume de Bourgogne dans l'Empire (1032-début XIIe siècle)

A la mort en 1032 du roi Rodolphe III, le royaume rodolphein passa, non sans difficultés, aux mains des empereurs saliens, qui échouèrent à y restaurer l'autorité royale. Le royaume de Bourgogne se transforma en une marqueterie de pouvoirs seigneuriaux, faiblement encadrés par les pouvoirs princiers, qui, perdant souvent le contrôle des centres de pouvoir ecclésiastiques, tendaient de plus en plus à s'organiser autour du nouveau réseau castral. Dans ce contexte, l'essor du courant réformateur, considérablement encouragé à partir des années 1050 par les grégoriens, provoqua une crise majeure dans l'organisation sociale et politique de cet espace morcelé, qu'au début du XIIe siècle plus personne n'appelait encore « royaume de Bourgogne ».

1) L'échec des Saliens

Après le décès de Rodolphe III, la cour impériale eut la mauvaise surprise de devoir mener une guerre de deux ans avant de recueillir l'héritage bourguignon, qui lui semblait pourtant tout acquis. La très vive opposition de l'aristocratie bourguignonne amena les souverains germaniques à mener une politique d'absorption très prudente, Henri III s'attachant en particulier à ménager les particularismes locaux. Sa politique rencontra toutefois peu de succès et sa mort scella en pratique la fin du royaume salien de Bourgogne, dans lequel la cour germanique ne conserva qu'une souveraineté privée de véritables pouvoirs.

1.1 La guerre de succession de Bourgogne (1032-1034)

- Après une fin de règne très difficile, le roi Rodolphe III mourut en septembre 1032 : ne laissant aucun fils légitime, il avait peu avant sa mort confirmé les serments qu'il avait jadis prêtés, en chargeant l'un de ses proches d'amener à l'empereur Conrad II ses insignes royaux. A l'exception du puissant comte Humbert, qui entretenait de longue date des liens étroits avec la cour impériale, l'empereur devait toutefois compter avec l'hostilité de la quasi-totalité de l'aristocratie bourguignonne, qui avait depuis longtemps fait savoir qu'elle n'était pas disposée à accepter de se soumettre aux trop puissants souverains germaniques. Sitôt connue la mort de Rodolphe III, les grands firent appel à un neveu du roi défunt, le puissant et remuant comte Eudes II de Blois, qui pénétra dans la vallée du Rhône et fit son entrée à Vienne. Lorsqu'au début de l'hiver 1033, Conrad II s'avança dans la Transjurane, les partisans d'Eudes lui opposèrent une résistance suffisante pour que l'empereur fût rapidement contraint de battre en retraite.
- La guerre de succession commençait mal pour l'empereur, dont les partisans étaient, à l'exemple du comte Humbert, contraints de partir en exil. Durant l'année 1033, Eudes semble être parvenu à se faire largement reconnaître dans le royaume de Bourgogne, jusque même dans les terres du comté de Provence, où les actes étaient datés de son règne. Ses succès restèrent toutefois éphémères : après s'être assuré du soutien du roi Henri Ier de Italie, Conrad II consacra le printemps 1033 à ravager les terres champenoises d'Eudes, puis l'année suivante deux armées impériales, l'une venue de Germanie et l'autre d'Italie, envahirent la Transjurane. Balayant les résistances des partisans d'Eudes, elles firent leur jonction à Genève, où Conrad II, portant les insignes de la royauté bourguignonne, reçut les hommages de l'aristocratie locale. Après que les derniers partisans d'Eudes eurent été condamnés au bannissement et à la confiscation de leurs biens, et que l'empereur eut récompensé ses fidèles, en particulier le comte Humbert qui reçut alors la Maurienne et sans doute aussi la Tarentaise, Conrad II put s'en retourner en Germanie.

1.2 Henri III comme roi de Bourgogne

- La haute aristocratie bourguignonne n'avait toutefois reconnu Conrad II que du bout des lèvres et continuait à manifester son opposition. En 1036, l'archevêque de Lyon se révoltait contre l'autorité impériale, contraignant Conrad II à lancer une nouvelle expédition dans la vallée du Rhône. La domination de la cour impériale restait très fragile : en 1037, alors que Conrad II se trouvait enlisé dans le siège de Milan et que le comte Eudes II manifestait quelques velléités de reprendre le combat, l'église de Vienne fit ainsi rédiger une prophétie qui assimilait l'empereur à l'Antéchrist et annonçait la fin prochaine de la domination salienne. Confronté à cette hostilité persistante, l'empereur se résolut à une solution de compromis : à l'automne 1038, lors de la diète qu'il tint en Transjurane à Soleure, à proximité immédiate de la Germanie, il céda le royaume de Bourgogne à son fils Henri III. Cette reconstitution d'un royaume autonome de Bourgogne devait toutefois demeurer éphémère, puisqu'à la mort en juin 1039 de Conrad II, Henri III recueillit l'ensemble des royaumes de son père.
- Tout au long de son règne, Henri III consacra toutefois une forte attention aux affaires de Bourgogne. Il s'attacha tout d'abord à maintenir la fiction d'un royaume particulier, en établissant une chancellerie de Bourgogne, que le roi

confia en 1041 à l'archevêque de Besançon, Hugues de Salins [Vregille, 1983]. Il s'attacha aussi à distinguer sa royauté bourguignonne de ses autres fonctions souveraines, s'intitulant par exemple dans le diplôme qu'il donna en 1045 pour l'abbaye Saint-Paul de Besançon : « Henri, troisième des rois très victorieux, premier de ceux de Bourgogne et second de ceux des Romains ». Pour autant, l'hostilité de la grande aristocratie bourguignonne restait très forte, Henri III devant par exemple conduire en Bourgogne une expédition en 1042, afin de réduire le soulèvement des comtes de Bourgogne et de Genève. L'empereur tenta de stabiliser la situation en obtenant l'alliance de Renaud, fils et successeur du comte Otte-Guillaume, dont il épousa la nièce, Agnès, en 1043. Il s'attacha surtout à venir régulièrement en Bourgogne, où il réunit l'aristocratie lors des importants plaids qu'il tint à Soleure en 1045, 1048 et 1052. Pour autant, ses efforts restèrent pour l'essentiel vains : selon le récit d'Hermann de Reichenau, l'aristocratie bourguignonne lui avait par exemple fait l'affront de se retirer du plaid qu'il avait tenu en 1052 à Soleure.

- En pratique, le pouvoir salien n'avait d'ailleurs pu hériter des Rodolphiens que de quelques droits dans le diocèse de Lausanne, qui constitua tout au long du XI^e siècle son seul véritable point d'appui [Morerod, 2000]. Pour le reste, le pouvoir impérial ne reposait guère que sur les liens qu'il continuait à entretenir avec les sièges épiscopaux, l'empereur pouvant bénéficier du soutien de nombreux évêques, qui espéraient trouver dans la cour impériale un utile contre-poids aux pouvoirs comtaux qui les menaçaient, à l'exemple de l'archevêque Raimbaud d'Arles qui séjourna plusieurs fois à la cour d'Henri III. Pour autant, les temps avaient changé et l'épiscopat, désormais très réceptif aux idées réformatrices, n'était pas disposé à se soumettre à une autorité temporelle : bien qu'il ait été élu en 1046 sur le siège de Lyon grâce au soutien d'Henri III, l'abbé Halinard de Saint-Bénigne Dijon refusa ainsi de lui prêter serment.

1.3 Henri IV ou la fin des espérances saliennes dans le royaume de Bourgogne

- La mort en 1056 d'Henri III, qui ne laissait pour tout héritier que le très jeune Henri IV, ouvrit des années difficiles pour la cour impériale, qui n'avait désormais plus les moyens d'intervenir directement dans les affaires bourguignonnes. L'impératrice Agnès tenta de faire face à la situation en confiant le royaume de Bourgogne au nouveau duc de Souabe, Rodolphe de Rheinfelden, qui s'employa, sans grands succès, à relever dans les terres bourguignonnes l'héritage d'Henri III. Prenant prétexte de la minorité d'Henri IV, l'aristocratie bourguignonne parvint à se soustraire à la tutelle germanique, l'église de Vienne choisissant par exemple, jusqu'à la majorité d'Henri IV en 1065, de dater ses actes de la formule : « en l'attente d'un roi ».
- La majorité d'Henri IV n'y devait toutefois guère changer grand-chose : si quelques actes du royaume de Bourgogne sont encore datés de son règne, le nouveau roi ne s'y manifesta que très exceptionnellement avant la querelle des investitures, sa présence dans les terres bourguignonnes se limitant à un séjour qu'il fit à Bâle en 1065. Son mariage, en 1066, avec la petite-fille du comte Humbert semble montrer qu'il désirait pourtant de nouveau y intervenir, mais les événements ne devaient pas lui en donner la possibilité. Accaparé par d'autres enjeux, Henri IV semble avoir laissé à Rodolphe de Rheinfelden la gestion des derniers domaines que la cour impériale possédait en Transjurane. Il n'y conservait

donc d'influence que par l'intermédiaire des évêques que son père avait jadis nommés, à l'exemple de l'évêque Ermenfred de Sion et surtout de l'évêque de Lausanne, Burchard d'Oltigen, qui, en raison sans doute de ses origines germaniques, entretenait de très étroites relations avec la cour d'Henri IV [Morerod, 2000]. Leur présence ne constituait toutefois que le dernier reliquat d'un ordre ancien, puisque l'autorité salienne sur le royaume de Bourgogne était devenue si formelle qu'à la mort de l'archevêque de Besançon, Hugues de Salins, en 1066, la cour impériale n'éprouva pas le besoin d'y nommer un nouvel archichancelier.

2) L'organisation des pouvoirs aristocratiques

Les pouvoirs aristocratiques qui se mirent en place sur les ruines de l'ancien ordre monarchique rodolpheen présentent trois grandes caractéristiques. La première est le très fort degré de déconcentration des pouvoirs, les dynasties princières n'exerçant qu'un encadrement limité dans l'espace et de faible intensité. La seconde est l'imbrication des pouvoirs laïcs et ecclésiastiques, particulièrement forte dans les terres du royaume de Bourgogne. La troisième est l'importance du nouveau réseau castral qui se mit en place, relativement tardivement, au cours du XIe siècle.

2.1 La faiblesse des pouvoirs princières

- Le relais du pouvoir royal fut, au moins partiellement, pris par une nouvelle marqueterie de pouvoirs princières. Le principal d'entre eux était indéniablement celui des comtes de Provence, qui s'inséraient de plus en plus dans l'espace méditerranéen, ce qui distendait donc d'autant leurs liens avec les terres proprement bourguignonnes. Plus au Nord, les comtes humbertiens, ancêtres des comtes de Savoie, avaient rapidement développé leur puissance : à la suite d'une alliance au milieu du XIe siècle avec les marquis arduinides de Turin, leur pouvoir s'étendait désormais de part et d'autre des Alpes. Enfin, les comtes de Bourgogne avaient un poids relativement important et disposaient aussi de possessions non négligeables dans le royaume de France. A côté de ces trois grandes familles princières, qui étaient alliées de près aux grandes familles royales, se trouvaient de nombreuses dynasties comtales de rang plus modeste, dont le pouvoir ne s'exerçait guère qu'à l'échelle d'un ou de deux diocèses, ce qui était jusqu'à la fin du XIe siècle le cas des comtes guigonides de Grenoble, et davantage encore de ceux de Genève, de Lyon ou du Diois et du Valentinois.
- Malgré son importance, le réseau des principautés comtales était toutefois loin de couvrir l'ensemble du royaume de Bourgogne, des diocèses entiers, comme par exemple ceux de Lausanne ou de Viviers, étant exempts de toute domination princière. Surtout, les principautés ne constituaient, en Bourgogne peut-être encore plus qu'ailleurs, que de vastes archipels de droits comtaux, l'espace comtal devant non seulement compter avec les immunités monastiques et les pouvoirs épiscopaux, mais aussi avec de nombreuses seigneuries locales, dont certaines étaient de taille imposante, à l'exemple de la vaste seigneurie que les sires de Salins avaient construite à l'est du comté de Bourgogne [Vregille, 1983], ou de celle que les seigneurs de Faucigny s'étaient taillée dans la partie orientale du diocèse de Genève. Sur ces seigneuries parfois allodiales, en tout cas très indépendantes, le comte ne disposait au mieux que d'une très vague primauté. Tel

était par exemple le cas de la Provence, où la dynastie comtale tentait d'arbitrer les conflits d'une vingtaine de grandes familles, parfois affublées d'un titre vicomtal, qui se partageaient la domination de l'espace provençal [Mazel, 2008a et 2008b].

- La disparition de l'autorité royale semble avoir provoqué un nivellement général des pouvoirs de l'ancien royaume de Bourgogne, l'absence d'un souverain suprême ruinant toute conception pyramidale de l'organisation des pouvoirs. Le peu que nous savons des serments de fidélité semble d'ailleurs montrer qu'ils étaient davantage destinés à créer des communautés aristocratiques qu'à réellement les hiérarchiser, les liens féodo-vassaliques ne commençant à prendre forme que dans la première moitié du XIIe siècle, pour l'essentiel d'ailleurs autour des pouvoirs épiscopaux. Les terres de l'ancien royaume rodolphein étaient ainsi devenues un espace de fort morcellement politique, comme en témoigne l'exemple récemment étudié du pays de Vaud, jadis centre du pouvoir rodolphein, qui se trouvait désormais divisé entre les dominations rivales d'une douzaine de familles seigneuriales, que la progressive disparition du pouvoir royal libérait de tout encadrement d'un pouvoir supérieur [Castelnuovo, 1990].

2.2 La montée en puissance des pouvoirs ecclésiastiques

- Dans un royaume, où les institutions royales et ecclésiastiques s'étaient très fortement imbriquées durant la seconde moitié du Xe siècle, il n'était guère de pouvoir local qui ne se fût construit sans prendre appui sur les pôles de pouvoir ecclésiastiques. Certaines principautés comtales, comme celles des comtes humbertiens ou des Guigonides s'étaient même originellement bâties sur le contrôle d'un siège épiscopal [Ripart, 2008a]. Il en allait de même en Provence, où, à l'exemple des comtes de Marseille, les pouvoirs vicomtaux tiraient leur puissance de l'autorité supérieure qu'ils avaient pu acquérir sur un siège épiscopal [Mazel, 2002]. A un échelon inférieur, la situation n'était guère différente, les pouvoirs seigneuriaux puisant l'essentiel de leurs ressources de la perception des dîmes et de l'autorité qu'ils avaient pu acquérir sur un chapitre ou un prieuré. Tel était par exemple le cas des seigneurs de Domène, au nord de Grenoble, dont la domination était tout à la fois fondée sur le contrôle d'un château et du prieuré clunisien qui lui était associé. Parfois même, toute la société seigneuriale s'organisait autour du contrôle d'un établissement ecclésiastique, à l'exemple de l'aristocratie du Chablais qui se partageait les canonicats du chapitre de Saint-Maurice d'Agaune. Classique dans l'ensemble de l'Occident médiéval, l'entrelacs des pouvoirs ecclésiastiques et laïcs était ainsi particulièrement fort dans le royaume de Bourgogne.
- Les courants réformateurs, qui montaient en puissance depuis la fin du Xe siècle, modifièrent progressivement ces anciens équilibres. Tandis que la réforme monastique limitait le contrôle seigneurial sur les collégiales et les monastères à un simple patronat, l'aristocratie princière perdait progressivement le contrôle des sièges épiscopaux. Passées les années 1030, les Humbertiens et les Guigonides durent ainsi renoncer à se transmettre directement les sièges épiscopaux qui étaient sous leur contrôle. De même, l'archevêque de Besançon parvint, grâce au soutien de l'empereur Henri III, à échapper à l'étroite tutelle que les comtes de Bourgogne avaient jusque là exercée [Vregille, 1983]. Définitivement libérés de la tutelle royale, les pouvoirs épiscopaux, tout particulièrement les plus puissants d'entre eux, exerçaient sur l'ensemble de la société une autorité croissante, dont témoigne

la multiplication dans les années 1020 à 1050 des conciles de la Paix ou de la Trêve de Dieu, qui se tenaient, en présence des princes laïcs, sous l'autorité des archevêques d'Arles, de Vienne et de Lyon.

2.3 le rôle du réseau castral

- Comme dans le reste de l'Occident, les pouvoirs locaux s'organisaient de plus en plus autour des châteaux, qui amenaient l'aristocratie, jusque là très mobile, à s'enraciner territorialement. Dans les terres du royaume de Bourgogne, la mise en place du réseau castral semble avoir été toutefois relativement tardive : remarquablement absents des sources du Xe siècle, les châteaux n'apparurent dans la documentation qu'à partir des premières années du XIe siècle, le réseau ne se stabilisant pas avant la fin de ce siècle. D'importance et de nature souvent très contrastées, ils se présentaient sous des formes assez diverses, allant de la puissante fortification castrale, construite sur un haut plateau, jusqu'à la modeste motte castrale. Leur mise en place aboutit à la création d'un nouveau réseau castral, autour duquel s'organisèrent les pouvoirs et le peuplement.
- Le château, que l'on acquerrait par concession, mariage ou conquête, devint l'enjeu majeur des politiques seigneuriales de contrôle du territoire, qui édifièrent leurs dominations sur la trame des réseaux castraux. Si les cités épiscopales conservèrent un rôle majeur dans l'encadrement de la société politique, le mandement châtelain devint, au cours de la seconde moitié du XIe siècle, la principale unité territoriale, faisant ainsi éclater les anciennes circonscriptions, politiques et religieuses, qui avaient jusque là encadré l'espace rural. Au moment où l'aristocratie laïque se voyait de plus en plus écartée des pôles de pouvoir ecclésiastiques, le château rural devenait ainsi le lieu central où se repliaient les pouvoirs aristocratiques.

3) Les temps grégoriens

Entre Italie et monde franc, le royaume de Bourgogne joua un rôle central dans la crise grégorienne. Les nouvelles idées romaines y furent d'autant mieux accueillies qu'elles pouvaient s'appuyer sur la présence de puissants courants réformateurs, qui se développèrent tout particulièrement dans les années 1050 et 1060. La crise entra dans une phase nouvelle avec l'avènement de Grégoire VII, le royaume de Bourgogne devenant l'un des terrains d'affrontement entre Henri IV et ses opposants. A partir de la seconde moitié des années 1080, la crise baissa en intensité, le nouvel ordre politique issu de la réforme grégorienne se mettant alors en place.

1.1 L'essor des courants réformateurs

- Déjà imprégné par les courants réformateurs qui s'exprimaient dans l'église impériale, le royaume de Bourgogne constitua une terre privilégiée pour la réception des idéaux grégoriens. Les terres les plus septentrionales du royaume de Bourgogne furent ainsi marquées par le très important voyage que Léon IX fit en Gaule en 1049-1050. Venant et s'en retournant par la route du Grand-Saint-Bernard, le pape traversa la Transjurane : après avoir pris le conseil de l'empereur Henri III, il tint un important synode à Romainmôtiers, où il enjoignit aux seigneurs de Grandson de ne plus s'en prendre aux possessions des moines, avant

de séjourner à Saint-Maurice d'Agaune, où il admonesta solennellement les chanoines, leur reprochant de ne pas vivre selon la règle canoniale. Le voyage de Léon IX s'exerçait ainsi dans la tradition de collaboration des deux pouvoirs, qui caractérisait le processus de réforme en cours dans l'église impériale.

- L'affaiblissement de la royauté amena toutefois les milieux réformateurs à regarder de plus en plus vers la seule papauté. En 1050, l'abbé de Saint-Victor de Marseille alla ainsi trouver le pape Léon IX à Verceil, qui garantit la liberté de son église en la plaçant sous la protection de saint Pierre [Mazel, 2002]. L'impulsion vint surtout de l'épiscopat, de plus en plus tourné vers le siège de saint Pierre, à l'exemple des archevêques de Vienne et des évêques de Grenoble et de Sion qui vinrent trouver Léon IX à Ravenne en 1053 pour participer au règlement du conflit sur la succession au siège du Puy. Emblématique est de ce point de vue, l'action de l'archevêque Raimbaud d'Arles (1069), vicaire du pape Victor II, qui impulsa dans tout le Midi une lutte sans merci contre la simonie. Son action était appuyée par la papauté, qui commençait à intervenir de plus en plus directement dans la vallée du Rhône, par l'intermédiaire de ses légats : Hildebrand, le futur pape Grégoire VII, puis le cardinal Etienne, qui tint en 1060 à Vienne un important concile, où de lourdes mesures furent prises contre les clercs simoniaques et nicolaïtes.
- Une telle œuvre de réforme n'était pas sans susciter quelques tensions au sein même de l'Eglise, où les destitutions d'évêques simoniques se multiplièrent, l'archevêque d'Embrun étant par exemple déposé par Hildebrand en 1057, peu avant les évêques de Sisteron et de Gap. Elle menaçait aussi directement les intérêts de l'aristocratie laïque qui, tout en étant associée à ces initiatives, commençait à en pâtir. En Provence, l'ancienne famille des « princes d'Antibes », dont le pouvoir avait été fondé depuis la fin du Xe siècle sur le contrôle de ce siège épiscopal, avait ainsi dû abandonner ce titre pour prendre celui de « seigneurs de Grasse », du nom du château rural sur lequel la parentèle replia son pouvoir [Magnani, 1999]. La situation était la même plus au Nord, où les comtes Guigonides renonçaient à leur titre de « princes de la province de Grenoble » pour celui « de comtes du château d'Albon », du nom de l'une de leurs principales résidences castrales [Ripart, 2008a].

3.2 La crise grégorienne

- Ces tensions religieuses et politiques aboutirent à une crise ouverte lors de la querelle des investitures, dans laquelle les terres du royaume de Bourgogne jouèrent un rôle notable [Galland, 2002]. En Bourgogne, la querelle des investitures s'ouvrit à Die en 1073, lorsque le légat du pape, Gérard d'Ostie, déposa l'évêque simoniaque pour faire élire à sa place Hugues. Le comte du Diois refusa d'investir Hugues et fit appel à Henri IV, qui protesta auprès du pape Grégoire VII. Ce dernier rejeta les protestations d'Henri IV : il consacra et investit de sa propre main Hugues, auquel il remit la crosse et la mitre, lui confiant de surcroît les fonctions de légat, ce qui permit au nouvel évêque de Die, sitôt rentré sur ses terres, de prononcer la déposition pour simonie de l'archevêque Artaud de Vienne et Pons de Grenoble. Rompant avec la traditionnelle collaboration entre l'empereur et le pape, l'investiture papale de Hugues de Die, et les méthodes radicales que le nouveau légat employait, ouvrait un différend qui se transforma en lutte frontale après que Grégoire VII eut pris la décision de déposer Henri IV en février 1076.

- Rodolphe de Rheinfelden ayant pris la tête de la rébellion contre Henri IV, le conflit eut une intensité particulière en Transjurane, où les partisans du roi de Germanie, emmenés par Burchard d'Oltingen, évêque de Lausanne et abbé de Saint-Maurice d'Agaune, semblent avoir été tout d'abord en grandes difficultés. Le parti impérial finit toutefois par rétablir la situation, même si les combats contre les partisans des Rheinfelden perdurèrent encore en Transjurane jusqu'en 1084. D'une manière plus générale, les terres les plus septentrionales du royaume de Bourgogne soutinrent le roi de Germanie, qui y reçut l'appui des évêques, mais aussi du comte de Bourgogne. Paradoxalement, la querelle des investitures amena Henri IV à manifester un nouvel intérêt pour le royaume de Bourgogne, qu'il traversa à la Noël 1076, lorsque se rendant à Canossa, il fit route par Besançon et le col du Mont-Cenis, afin de contourner les routes souabes et transjuranes alors tenues par Rodolphe de Rheinfelden. Plaçant désormais directement le royaume de Bourgogne sous son autorité, il y intervint à nouveau suffisamment pour éprouver le besoin d'y recréer une chancellerie, qu'il confia à l'évêque Ermenfred de Sion.
- La Provence en revanche fit le choix du parti grégorien, le comte et marquis Bertrand II allant même jusqu'à prêter fidélité en 1081 à Grégoire VII. La Provence se plaçait ainsi sous l'autorité de Rome, ses grands monastères, comme Saint-Victor ou Lérins, devenant d'importants pôles de diffusion de la réforme. Plus au Nord, entre Provence et Transjurane, la situation était plus complexe, le conflit entre l'Empire et la papauté recoupant une série de différents locaux, qui opposaient le plus souvent l'aristocratie laïque aux dignitaires ecclésiastiques. La fin de la décennie 1070 fut particulièrement tendue, le légat Hugues de Die menant une politique systématique d'éradication de l'ancienne église, qui l'amena, entre autres, à déposer pour simonie les archevêques de Lyon, d'Arles et d'Embrun, à jeter l'interdit sur le diocèse de Besançon et à excommunier le seigneur de Beaujeu et le comte de Forez – pour reprendre le nouveau titre que portaient désormais les anciens comtes de Lyon. Le conflit perdit toutefois en intensité à la fin des années 1080, lorsque Hugues de Die, devenu entre temps archevêque de Lyon, fut à son tour excommunié par le pape Victor III, la papauté s'engageant désormais dans une ligne plus pragmatique.

3.3 Les conséquences de la réforme grégorienne

- Après les années 1080, le conflit tendit à s'apaiser. Sur les sièges épiscopaux traditionnellement proches de l'empire, une nouvelle génération apparut, qui, à l'exemple de Lambert de Grandson, successeur à Lausanne de Burchard d'Oltingen, s'attacha à se rapprocher de l'église romaine. Dans le même temps, les sièges les plus favorables au pape recevaient de nouveaux titulaires qui, à l'exemple de l'archevêque Guy de Vienne – élu pape en 1119 sous le nom de Calixte II –, étaient soucieux d'un certain apaisement tout en restant intransigeants sur les principes de la réforme. Dans les diocèses comme dans les abbayes, l'heure était à la mise en application des principes grégoriens, comme le fit par exemple l'évêque de Grenoble, Hugues de Châteauneuf (1080-1132), en menant une politique systématique de restitution des biens ecclésiastiques, qui l'amena à entrer fréquemment en conflit avec l'aristocratie laïque.
- Si de nombreuses familles aristocratiques avaient pu tirer profit de la réforme, à l'exemple des comtes humbertiens qui profitèrent de la crise pour acquérir, sans doute en 1077, l'abbatiale laïc de Saint-Maurice d'Agaune, bien d'autres en

revanche y avaient beaucoup perdu. Plus fondamentalement, les relations traditionnelles d'amitié qu'ils entretenaient avec les établissements ecclésiastiques sortirent profondément transformées de la crise, comme en témoigne par exemple la très nette baisse des donations aristocratiques aux moines de Saint-Victor de Marseille [Mazel, 2005]. Bien que la papauté ait choisi de fermer les yeux sur les pratiques de certaines familles princières qui, à l'exemple des Humbertiens, avaient soutenu le parti grégorien, tout en profitant des événements pour resserrer leur tutelle sur les établissements ecclésiastiques, la vieille imbrication des pouvoirs laïcs et ecclésiastiques, particulièrement forte dans le royaume de Bourgogne, avait pour l'essentiel vécu.

- Surtout, la réforme grégorienne avait accentué encore un peu plus la rupture entre le royaume de Bourgogne et la cour impériale. Certes, l'empereur Henri V put encore maintenir une certaine présence en Transjurane, qu'il traversa par exemple en 1110 pour se rendre en Italie par la route du Grand-Saint-Bernard. Pour autant, l'aristocratie bourguignonne profita de la crise grégorienne pour rompre les derniers liens de fidélité qui pouvait encore la rattacher à la royauté germanique, comme en témoigne la définitive disparition des datations par le règne de l'empereur, parfois remplacées par les années du pontificat papal. L'exemple de la Provence, désormais placée sous l'autorité de saint Pierre, est emblématique : c'est par exemple en quasi souverain que le pape Urbain II traversa la Provence pour se rendre au concile du Puy et il n'est pas anodin que l'un des principaux chefs de la première croisade fut Raymond de Saint-Gilles, marquis de Provence [Zerner, 1993]. Pour les Provençaux, en tout cas, la fidélité à Rome avait désormais remplacé celle que leurs aïeux avaient prêtée aux anciens rois.

Conclusion : la fin d'un royaume

La crise grégorienne mettait ainsi un point final à l'histoire de ce royaume post-carolingien, qui n'avait pris sa forme définitive qu'aux alentours de 942, après avoir été longuement forgé à la fin du IXe et au début du Xe siècle par les deux dynasties, bosonide et rodolphe, qui s'étaient partagé la domination de ces terres bourguignonnes. Dans un contexte difficile de déconcentration des pouvoirs, le royaume de Bourgogne ne disposait toutefois pas de la taille critique pour assurer sa survie et fut incapable de résister à la montée en puissance de la monarchie ottonienne. Là est bien l'essentiel : la royauté rodolphe ne disparut pas sous les coups de boutoir de l'aristocratie, mais principalement en raison de la puissance impériale qui détruisit par le haut sa souveraineté. Pour autant, la cour germanique ne profita guère de sa conquête, car ayant brisé la monarchie qu'elle avait annexée, elle n'héritait guère que d'un cadavre royal à qui elle n'était pas en mesure de redonner vie.

Au début du XIIe siècle, le royaume de Bourgogne ne constituait ainsi plus qu'un royaume sans roi, qui avait de surcroît perdu toute unité interne, les terres provençales et bourguignonnes empruntant, sans cesse un peu plus, des chemins divergents. Toutefois, même lorsqu'ils sont privés de rois, les royaumes ont toujours du mal à mourir et l'histoire du royaume de Bourgogne n'était pas encore finie, puisqu'au milieu du XIIe siècle, l'empereur Frédéric Barberousse s'engagea dans une ambitieuse entreprise de restauration : comme Henri III avant lui, il s'allia au comte de Bourgogne, avant de reprendre, en 1178 à Arles, la couronne des anciens rois de Bourgogne. Sous les Hohenstaufen, le royaume de Bourgogne, que les sources désignaient désormais sous le nom de « royaume d'Arles », reprit une nouvelle vie ou plus exactement l'embryon d'une nouvelle vie, la tentative impériale finissant une nouvelle fois par faire long feu.